

- Assurance statutaire

Une délibération est prise pour donner à Monsieur le Maire l'autorisation de souscrire une assurance statutaire pour les employés communaux.

- Questions diverses

Suite à une visite de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglo un point sur les zonages de notre territoire a été fait et le Conseil Municipal demande de conserver la parcelle 45 en zone artisanale. Ce sujet sera évoqué avec M JESSON, Président de l'Agglo, le 30 Janvier prochain.

Fait à Coolus, le 27 Janvier 2025

Le Maire

Mr Pierre CHARLET